

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

**Conseillers en exercice : 6**

**PRESENTS :** MM. PERRIN François, BAILLY Emmanuel, ROUX Jean-Paul,  
Mme VANDROUX Laurence, M. GIRARDET Charles,  
M. GAUTHIER Arnaud

**Conseillers présents : 6**

Date de convocation :

02/09/2020

Date d'affichage :

15/09/2020

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GAUTHIER Arnaud

L'an deux mille vingt le dix septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le deux septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

### ORDRE du JOUR

- 1 – Démission d'un conseiller municipal :
  - Commission appel d'offres
  - Délégués SIVOS
- 2 – Demande d'acquisition de terrain
- 3 – Demande de Mme BRIDOT Céline, locataire de terrains sur la commune
- 4 – Subvention lieutenant louveterie
- 5 – Adhésion fondation du Patrimoine
- 6 – Rapport CLECT de la Communauté de Communes
- 7 – Demande de subvention Dotation de Solidarité des Territoires (relance) pour les travaux d'eau/assainissement
- 8 – Embauche
- 9 – Questions diverses

\* \* \*

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 9) Etude de devis
- 10) Rapport prix et qualité du service de l'eau potable
- 11) Formation des élus

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### 1 – Démission d'un conseiller municipal :

Par courrier recommandé reçu le 21 août dernier, M. Mathieu Pascal adresse sa démission du Conseil Municipal. Les membres présents déplorent cette décision et regrettent qu'il n'y ait pas eu de discussion sur les désaccords.

Le Maire informe les conseillers qu'il a fait une demande auprès de la Préfecture pour qu'ait lieu une élection partielle pour un conseiller.

Suite à cette démission, il est nécessaire de revoir la liste des membres des commissions.

- **Commission appel d'offres :**

Le conseil décide d'annuler la délibération N°09/07/2020 prise lors du conseil municipal du 27 juillet 2020 relative à la composition de la commission appel d'offres. Le conseil étant réduit à 5 membres, il est impossible de désigner 3 titulaires et 3 suppléants.

Les membres suivants sont désignés à l'unanimité : Président : PERRIN François,

Membres titulaires : BAILLY Emmanuel  
ROUX Jean-Paul,  
GAUTHIER Arnaud

Membres suppléants : VANDROUX Laurence  
GIRARDET Charles

Les autres commissions restent inchangées.

- **Délégués SIVOS**

Les délégués SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) sont désignés à l'unanimité :

GAUTHIER Arnaud (inchangé)  
PERRIN François

Cette délibération annule et remplace la délibération N°01/07/2020

**2 – Demande d'acquisition de terrain**

Par courrier en date du 19 août 2020, M. MATHIEU Pascal demande à acquérir la parcelle AA 11 qui servait de parking pour aller à la cascade et qui a été achetée à Mme RUFFINONI Jeanne en 2016.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas vendre ce terrain car la commune en possède peu et qu'il pourrait à l'avenir avoir une utilité.

**3 – Demande de Mme BRIDOT Céline, locataire de terrains sur la commune**

Mme BRIDOT Céline, locataire de la parcelle B72 située sur le domaine de La Châtelaine et soumise au régime forestier, souhaite l'autorisation de construire une cabane pour ses chevaux pour leur permettre de s'abriter en hiver, pour récupérer l'eau du toit et y stocker son matériel de clôture.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'utilisation qu'elle souhaite en faire, sous réserve qu'elle obtienne l'autorisation de travaux qui devra être demandée à la Mairie de La Châtelaine.

**4 – Subvention lieutenant louveterie**

Par courrier en date du 31 juillet, l'association des lieutenants de louveterie du Jura demande une subvention pour acquérir le matériel nécessaire au bon déroulement de leurs missions.

Le Maire rappelle aux conseillers que la commune des Planches a fait appel à leurs services par le passé pour éliminer les espèces nuisibles qui proliféraient sur le territoire.

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de leur accorder une subvention de 50 €.

**5 – Adhésion fondation du Patrimoine**

Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à Fondation du Patrimoine pour l'année 2020 pour un montant de 55 €. Cette fondation avait largement contribué à la réfection du toit de l'église.

## 6 – Rapport CLECT de la Communauté de Communes

Le Maire explique aux nouveaux conseillers les relations financières entre les communes et la Communauté de Communes. Il présente le rapport N°2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2020 approuvé le 11 février 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve l'évaluation des charges transférées établi par la CLECT concernant les équipements sportifs couverts.

## 7 – Demande de subvention Dotation de Solidarité des Territoires (relance) pour les travaux d'eau/assainissement

Le conseil autorise le Maire à demander une subvention DST (Dotation de Solidarité des territoires) auprès du Conseil Départemental pour les travaux qui sont nécessaires sur le réseau d'eau et d'assainissement.

Il décide d'abandonner la demande de subvention à l'agence de l'eau et approuve le nouveau plan de financement suivant :

Nature des frais	DEPENSES		RECETTES		
	Entreprises	Montant HT	Provenance	Taux	Montant
Tronçon U7 U8	Devis CUENOT	9 371,00 €			
Branchement WC		900,00 €			
Branchement n°3 Rue de la BAUME		3 470,00 €	Etat DETR	30%	11 428,27 €
Option		5 023,00 €	CD39 DST 25% sur travaux	19%	7 276,31 €
Traversée rivière hôtel		2 400,00 €	Communauté de communes	22%	9 694,83 €
Maîtrise d'œuvre	VERDI	6 309,00 €			
Remplacement 3 tabourets	BENETRUY	2 680,00 €			
Branchement AEP sur conduite principale	BAILLY	7 941,24	Commune	29%	9 694,83 €
<b>BILAN DES DEPENSES</b>		<b>38 094,24 €</b>			<b>38 094,24 €</b>
<b>TTC</b>		<b>45 713,09 €</b>			

Les subventions DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) et fonds de concours à la Communauté de communes ont déjà été demandées.

## 8 – Embauche

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à recruter un agent de catégorie C, adjoint technique de deuxième classe pour 2h00 par semaine, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité (ménage et gestion des poubelles municipales). Il fixe le recrutement en direct. La rémunération sera calculée suivant la réglementation en vigueur pour le personnel titulaire (50% du nombre d'années travaillées dans le privé). Le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre pour une durée de 6 mois.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°10/07/2020 du Conseil Municipal du 27 juillet 2020.

## 9 – Etude de devis

M. BAILLY Emmanuel, concerné par cette affaire quitte la séance.

Le conseil décide à l'unanimité d'engager les travaux de réfection du réseau d'eau et d'assainissement :

Après étude des devis, le conseil retient à l'unanimité les entreprises suivantes :

- la société Roger Cuenot pour un montant de 21 164,00 € HT (seul candidat)
- la société Emmanuel BAILLY pour le remplacement de 3 tabourets un montant de 2 268 € HT
- la société Emmanuel BAILLY pour les nouveaux branchements eau potable rue de la Baume pour un montant de 7 941,24 € HT

Pour ces 2 derniers travaux, une autre entreprise n'a pas été retenue car les devis étaient plus élevés pour travaux équivalents.

## 10 – Rapport prix et qualité du service de l'eau potable

Le Maire présente le RPQS (Rapport Prix et Qualité du Service) d'eau potable 2019 qu'il a réalisé. La consommation moyenne par abonnement domestique est de 166 m<sup>3</sup> par an (déduction faite de 3 000 m<sup>3</sup> consommés par des fontaines).

Le conseil adopte ce RPQS à l'unanimité. Il reste consultable en Mairie.

## 11 – Formation des élus

Le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par la code général des collectivités territoriales. Chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation sur toute la durée de son mandat.

Le conseil adopte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus. Il décide de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

Le Maire précise aux conseillers que les frais de déplacement donnent droit à remboursement.

## 12 – Questions diverses

### Demande de location de terrain :

Mme Céline BRIDOT par courrier en date du 20 août 2020, demande à louer la parcelle B 114 sur le territoire de la commune de La Châtelaine relevant du régime forestier et proche de la parcelle qu'elle loue actuellement à la commune.

Après renseignement auprès du garde, il s'avère que cette parcelle a fait l'objet d'un reboisement artificiel subventionné. L'opération a été un échec mais au cours du temps, la parcelle s'est reconstituée naturellement en un mélange d'essences diverses, pour atteindre aujourd'hui un stade fourré-gaulis, avec un avenir plutôt intéressant pour la commune.

Au vu de ces éléments fournis par le garde, le conseil décide de ne pas louer cette parcelle à Mme BRIDOT.

### Lactaires :

Suite au conseil municipal du 18 juin dernier et à la décision d'adhérer à l'organisation de la cueillette des lactaires pour les campagnes 2020 et suivantes, le Maire informe la population que les cartes sont disponibles en Mairie.

Toutes les personnes intéressées doivent venir en Mairie munies d'une pièce d'identité, d'une photo d'identité récente et d'un justificatif de domicile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Le secrétaire de séance : GAUTHIER Arnaud

